

Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT)

GT : « Etat des connaissances sur les effets sanitaires liés à la précarité d'emploi »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire.

■ Contexte :

Le chômage est un phénomène important d'un point de vue quantitatif ; il concerne 2,3 millions de personnes en France fin 2023 (Insee, 2024). La flexibilisation du marché du travail et le développement de contrats courts ont favorisé la hausse de situations précaires en matière d'emploi, qui se caractérisent en outre par des carrières marquées par des alternances d'épisodes de chômage et d'emploi (potentiellement précaire) ou encore, par du chômage de longue durée.

L'Anses a été saisie par la Confédération générale du Travail (CGT) afin d'évaluer les risques sanitaires liés à la précarité d'emploi et au chômage. Cette demande de la CGT s'inscrit dans un contexte de production croissante de travaux depuis une dizaine d'années.

Si la prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelle à travers l'accompagnement des personnes constitue l'un des objectifs fixés par le 4^{ème} plan santé au travail (PST4 2021-2025), le suivi sanitaire des personnes en situation de précarité d'emploi reste actuellement limité. Les individus privés d'emploi n'entrent pas, par définition, dans le périmètre de la médecine du travail et il n'existe pas de dispositif de suivi des personnes en situation d'inaptitude au travail.

De plus, la précarité d'emploi se caractérise par une forte diversité de situations, dépendant de nombreux facteurs individuels ou contextuels et pour lesquelles les conséquences de santé sont variables.

La potentielle discontinuité dans le suivi de la santé des individus au cours de leur carrière et la forte hétérogénéité des situations de précarité d'emploi appellent ainsi à analyser les enjeux et risques sanitaires spécifiques à chacune de ces situations, afin d'identifier des leviers qui pourraient permettre de protéger les populations les plus à risque. Cette expertise pourra ainsi aboutir à l'identification de recommandations de prévention.

■ Rôle et missions :

Dans ce contexte, l'Anses souhaite constituer un GT pour mener une expertise en deux temps.

Le premier volet de l'expertise aura pour objectifs :

- de définir, cartographier et caractériser sur le plan sanitaire les situations de précarité dans et vers l'emploi ;
- d'identifier et lister les liens précarité d'emploi et santé (dans une acception large de la santé, qui comprend en outre la santé physique, la santé mentale, la mortalité, la morbidité,

mais également les répercussions socio-familiales, les comportements alimentaires, de tabagisme, le recours aux soins, etc.).

Ce premier volet doit aboutir à la proposition d'une méthode afin d'identifier les catégories les plus à risque d'un point de vue sanitaire.

Le second volet de l'expertise portera sur les populations priorisées dans le premier volet. Il aura pour objectifs :

- de mettre en évidence leurs déterminants de santé et facteurs de risque ;
- de dresser un panorama des mesures de prévention et suivi en matière de santé, pour ces populations, existants en France et l'étranger.

Les missions confiées aux membres du GT seront :

- de participer au choix et à l'élaboration des méthodes d'expertise à mettre en œuvre pour répondre aux axes de travail ;
- de réaliser une analyse critique des publications et autres sources d'informations scientifiques et techniques pertinentes ;
- de contribuer à la rédaction du rapport d'expertise ;
- de participer à la formulation des conclusions et recommandations sur la base de l'ensemble des éléments examinés durant l'expertise.

Composition et fonctionnement :

Le GT sera constitué d'une quinzaine d'experts (français ou étrangers), nommés *intuitu personae* pour la durée des travaux sur décision du directeur général de l'Anses. Par cet appel à candidatures, l'Anses recherche des expert(e)s dont les compétences relèvent :

- de la médecine et particulièrement de la médecine du travail ;
- de la santé mentale ;
- de l'épidémiologie ;
- de l'économie ;
- de la sociologie ;
- de la démographie et anthropologie ;
- du droit du travail et de la protection sociale.

Le détail des compétences spécifiques recherchées est disponible dans la fiche (« compétences »).

La durée prévisionnelle des travaux du premier volet est de 15 mois à compter de l'installation du groupe de travail (octobre 2024 - janvier 2026) et de 12 mois pour le second volet (février 2026 - février 2027). Les experts sont nommés à titre personnel, *intuitu personae*, pour la durée du GT sur décision du directeur général. Le collectif d'experts se réunira en séances plénières au rythme d'environ une fois par mois (en présentiel ou en visioconférence).